

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 MAI 2017 à 18 H 30

PRESENTS : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Pierre ROBINET, M. Jacques SALLEE, Mme Hélène FOISSARD, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Rebecca HARRINGTON, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Frédéric CHAUMET qui a donné pouvoir à M. Pierre DUSSIDOUR

Absent(s) non excusé(s) : Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes de Droit de Préemption Urbain.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Alexandre GRAND – 71 Rue Faubourg Saint Pierre à Jarnac – surface au sol de 263 m² :

Cadastré AM N° 262 situé 29 Grand'Rue – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 60 000.00 € à Société Foncière et Immobilière du Sud Ouest à Lormont 33.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Irène FORT Vve MULLER, Monsieur et Madame Jean-Jacques MULLER et Monsieur et Madame Jean-Michel MULLER – surface au sol de 1010 m² :

Cadastrés ZE N° 66 situés 29 Rue du Lion d'Or – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 117 000.00 €, à Monsieur Frédéric PAPONNAUD de Dirac.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Corinne COUTHOUIS – 23 Place de L'Houmeau à Villebois-Lavalette – surface au sol de 106 m² :

Cadastré AC N° 51 situés 23 Place de L'Houmeau – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 53 000.00 €, à Monsieur Philippe LASSAGNE de Dirac.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Jean-Louis ROUCHIER – 5 rue Evariste Poitevin à Saint-Yrieix – surface au sol de 247 m² :

Cadastré AD N° 46 - 30 bis rue d'Epernon – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Vendu pour 60 000.00 € à Société Foncière et Immobilière du Sud Ouest à Lormont 33.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

CERTIFICATS D'URBANISME

Messieurs Claude Rigaud et Marian ZAWADA souhaitent aménager des terrains sur Villebois-Lavalette. Pour ce faire ils doivent alimenter ces terrains en électricité et télécom.

Monsieur Claude Rigaud Rue de la Font Trouvée 1 lot sur la parcelle ZH 18 a un devis du SDEG pour 1 613.70 € en électricité et 3 435.30 € en communications électroniques ;
Monsieur Marian ZAWADA 2 lots terrain les Chaumes et les Boileaux parcelle ZD 153, devis pour 733.50 € d'électricité.

Je vous propose que ces frais restent à la charge des propriétaires sachant que les réseaux se trouvent à moins de 100 mètres et qu'ils peuvent correspondre aux besoins des demandeurs (Code de l'Urbanisme article L.332-15).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

TABLEAU EFFECTIF DU PERSONNEL/INDEMNITES ELUS

Suite aux nouvelles dispositions qui réorganisent la carrière des agents de la catégorie C en trois échelles de rémunération, **C1, C2 et C3**, ces dispositions ont nécessité l'adaptation de l'ensemble de statuts particuliers de catégorie C qui tiennent désormais compte de la réduction du nombre des échelles de rémunération (de quatre à trois) et qui suppriment certains grades.

En conséquence, nous devons reprendre une délibération avec la dénomination des nouveaux grades (exemple le grade de Corine ROUHAUD qui était adjoint administratif de 1^{ère} classe devient adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe).

De même les indemnités de fonction des élus fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales sont sur un indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, cet indice passe de 1015 à 1022. Il convient donc de reprendre une délibération mais sans préciser la valeur de l'indice car celui-ci sera à nouveau changée en janvier 2018.

Il n'y a aucune modification de salaire ou d'indemnité ce sont toujours les mêmes bases que janvier 2017.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS SUITE A SINISTRE

Nous devons effectuer un virement de crédits pour les travaux de réparation du projecteur cassé sur les fossés du château l'année dernière lors de la tonte.

A la demande de la trésorerie nous devons créer un nouvel article budgétaire la somme de 1 120 € sera prélevée sur les fonds libres en fonctionnement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

REGIE RECETTES POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Nous devons créer une régie de recettes pour les manifestations culturelles, de façon à pouvoir encaisser les recettes et délivrer un ticket en contrepartie. Madame Nelly VERGEZ sera chargée de la mise en place et de la gestion des manifestations.

Le conseil municipal doit délibérer sur le tarif du concert Jazz qui aura lieu le samedi 20 mai 2017 est proposé à 1 € par personne à partir de 12ans.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

CHAT ERRANTS

Nous avons des chats errants sur le territoire de la commune. Nous pouvons faire appel à la fondation 30 millions d'amis qui aide au financement des stérilisations des chats.

Nous avons un devis pour la stérilisation et l'identification des animaux, mâles 84 € reste 24 € à charge de la commune et femelles 115 € reste à charge de la commune 35 € ATTENTION
TARIFS 2016

Les animaux seront ensuite relâchés au même endroit. Bien sur cette mesure ne concerne que les chats divagants sans propriétaire.
Une convention doit être passée avec la Fondation 30 millions d'amis et la commune sera chargée d'attraper les chats errants.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

Bureaux de vote

Plaque Place du docteur Fougère Inauguration le 24 juin 2017

Composteurs collectifs

Animation du 10 juin après-midi et soir – producteurs produits de pays, barbecue, spectacle Père Cucu.....

Mise en place rondins à la colline

Forum des associations le samedi 9 septembre et le dimanche 10 septembre de 9 H à 12 H 30.

Le dégrilleur de la station d'épuration a été mis en place

La séance est levée à 19 H 45. Prochaine réunion le 12 juin 2017 à 20 H 00.